

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**30 juin 2022**  
Convocation du 24 juin 2022

Membres présents :

Mme Isabelle ROBINEAU (Maire), Mme Véronique BOISSON (Adjointe), M. DAMIANI Tony (Adjoint), M. AURIOT Thierry, Mme RAVAT Evelyne, Mme SALIN Myriam,

Membres excusé:

M. SAEZ Gildas donne pouvoir à Madame BOISSON Véronique

Membres absents :

M. BRUGON Bernard, M. NOEL Vincent, M. JARZAB Johnny,

Ouverture : 18h00

Secrétaire de séance : Madame SALIN Myriam

Distribution du dernier compte rendu.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ANCIEN CONSEIL**

**Madame BOISSON** : « demande de se renseigner juridiquement sur le rattrapage de charges. »

Madame le Maire demande à rajouter une délibération sur les encombrants,  
Le conseil **ACCEPTE** de rajouter cette délibération.

Madame le Maire demande de retirer une délibération sur la convention de balisage des sentiers de randonnées.  
Le conseil **ACCEPTE** de retirer cette délibération.

**DÉLIBÉRATION DÉMATÉRIALISATION DE LA PUBLICITÉ DES ACTES ;**

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet par principe, pour toutes les collectivités, la publication des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur le site internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune.

Le maire propose au conseil municipal de rester sur la publicité par affichage papier

Ayant entendu l'exposé de madame le maire,  
Après en avoir délibéré sur la publicité par affichage papier, le conseil municipal

**DÉCIDE**

**D'APDOTER** à l'unanimité des membres présents

A 7 voix pour

A 0 voix contre

A 0 voix abstentions.

## **DÉLIBÉRATION ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2022-17**

Le maire, explique que pour donner suite à une erreur de saisie sur l'ancienne délibération, qu'il faut reprendre une nouvelle délibération sur le budget 2022.

Investissement ancienne délibération 82 600€

Investissement nouvelle délibération 85 746.59€

Après en avoir délibéré le conseil municipal ACCEPTE la modification à l'unanimité.

## **DÉLIBÉRATION ENCOMBRANTS COMMUNAUX**

Madame le maire, explique que pour donner suite au dernier ramassage des encombrants,

Elle propose de supprimer le passage des encombrants de la part de la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal ACCEPTE de supprimer le passage des encombrants.

### **DIVERS :**

Madame le maire informe le conseil municipal, de la démission de madame Camille LE COUPANNEC.

Urbanisme : le terrain au 51 route d'aillant appartenant aux domaines est à vendre, une agence immobilière est chargée de le vendre.

Madame RAVAT : « demande si c'est possible de faire stériliser les chats par la CCAS ? »

Réponse de du Maire : «il faut voir avec la commission du CCAS. »

### 14 juillet :

- montage du barnum le 13 juillet le matin
- démontage du barnum le 15 juillet le matin.

Feu d'artifice : un feu d'artifice sera tiré sur l'étang le 13 juillet au soir

Monsieur DAMIANI « : pourquoi pas faire après le feu d'artifice un petit bal » ?

Retraite aux flambeaux : la retraite aux flambeaux aura lieu le 13 juillet au soir.

Déroulement du 14 juillet 2022

- 10h00 installation et préparation
- 12 h00 repas des voisins
- 15h30 ouverture des jeux
- 17h00 goûter des enfants
- 18h00 tirage de la tombola

Madame BOISSON : » la demande de lots devrait se faire fin décembre pour les enseignes non franchisées. »

**Grilles :**

Les grilles sur les fenêtres de l'église ont été posées le 1er juillet 2022

**TOUR DE TABLE**

Question de Monsieur SAEZ Gildas : « demande pour la vidéo surveillance ? »

Réponse du Maire : « on prévoira sur l'investissement de 2023 »

Question de Monsieur SAEZ Gildas : « ça sera bien de voir la liste des projets prévus pour 2022. »

Réponse du Maire : « affaire à suivre en juillet-août »

**Vacances :**

Madame le Maire absente du 14 juillet 2022 au 4 août 2022

Madame Boisson absente du 2 août à fin août

Monsieur DIMAINI absent du 2 août à fin août

Monsieur DIMIANI : « rebouchage tranchée route Fontainejean par le SIAEP

Réponse : intervention prévue en juin, actuellement toujours pas fait, à recontacter.

Madame RAVAT : « le nettoyage autour des poubelles, rue creuse n'a pas été fait »

Pour alléger l'emploi du temps de l'employé,

- La distribution du flash info sera faite par le conseil municipal,

Fin de séance à 19h30